

Elections cantonales fribourgeoises 2026



Offre d'émissions et règlement de La Télé

Les élections cantonales fribourgeoises sur La Télé

La Télé est la chaîne d'information régionale valdo-fribourgeoise accessible sur l'ensemble du territoire suisse via les réseaux câblés, ainsi qu'à plus grande échelle grâce à ses plateformes numériques (site web, application mobile et réseaux sociaux), en direct et en rediffusion. Ancrée au cœur de la vie locale, elle opère en vertu d'un mandat de service public octroyé par l'Office fédéral de la communication (OFCOM) et s'astreint au strict respect de la Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV).

À l'approche des élections cantonales fribourgeoises de 2026, La Télé s'engage à offrir à ses téléspectatrices et téléspectateurs une couverture politique la plus complète, équilibrée et indépendante possible. Le présent règlement définit l'architecture globale des émissions dédiées, les formats de débat prévus, ainsi que les principes déontologiques encadrant le temps de parole des candidates et candidats sur l'ensemble de ses supports de diffusion.

Les émissions produites

Les débats électoraux

Pour le premier tour, La Télé produit 5 débats électoraux consacrés au Conseil d'État, au Grand Conseil, ainsi qu'aux préfectures de la Sarine, de la Veveyse et du Lac.

Des débats électoraux seront également menés pour le second tour des élections cantonales. Les dates et lieux seront fournis en temps utiles.

Tous les débats sont coanimés avec RadioFr qui est le partenaire de La Télé sur cette opération élections cantonales. Ils seront aussi radiodiffusés et seront tenus en public.

Lieux, dates et heures

Mardi 6 octobre à 19h à MEDIAparc : Débat à la Préfecture de la Sarine

Vendredi 9 octobre à 19h à MEDIAparc : Soirée spéciale débat au Conseil d'État

Mardi 13 octobre à 19h à MEDIAparc : Débat à la Préfecture du Lac

Mardi 20 octobre à 19h à MEDIAparc : Débat à la Préfecture de la Veveyse

Jeudi 29 octobre à 19h au Comptoir Gruérien : Débat des partis

Soirée spéciale débat au Conseil d'État

Une soirée spéciale réunissant candidates et candidats au Conseil d'État à est prévue le vendredi 9 octobre. Le débat commencera à 19h et sera retransmis en direct sur La Télé et les ondes de RadioFr. Il se fera en public. La durée de l'émission sera 1h27 minutes avec une pause pub. A partir de 20h30, public et candidates et candidats pourront prolonger les conversations et partager la fin de soirée dans un moment convivial autour d'un verre à l'occasion d'un apéritif.

Débat des partis

La Télé se délocalise du côté du comptoir gruérien pour proposer le débat spécial des partis. Présidentes et présidents des partis politiques fribourgeois pourront exposer leurs arguments sur le stand de La Télé, RadioFr. et Frapp entre 19h et 19h42. Le débat sera à voir et entendre en direct sur La Télé et RadioFr. Là aussi, les discussions pourront se poursuivre au-delà de la prise d'antenne.

Débats pour les préfectures

Seules les préfectures disputées seront portées à l'antenne par le biais de débats. Dans ce cadre, il s'agit des trois préfectures de la Sarine, de la Veveyse et de Lac. Le débat à la préfecture de la Sarine durera 52 minutes et les débats à la préfecture de la Veveyse et du Lac dureront 27 minutes. Les élections aux autres préfectures de notre cercle de diffusion seront aussi couvertes dans le cadre de nos journaux d'actualité : Info Fribourg.

Portraits des candidates et candidats au Conseil d'État

Toutes les candidates et candidats au Conseil d'État seront mis sur le grill lors d'une mini capsule culinaire imaginée par notre rédaction. Dix minutes qui entreront dans le cadre de notre Info Fribourg et qui permettront à nos téléspectateurs de mieux comprendre les motivations et la vision des personnalités qui briguent le Conseil d'État.

Info Fribourg

Dès le 26 septembre et le dépôt officiel des listes de candidat(e)s, l'Info Fribourg fera aussi en quelques sorte son entrée en campagne. Il s'agira de couvrir les actualités liées à ces élections dans notre rendez-vous d'info quotidien. Une pastille spéciale permettra à nos téléspectateurs d'identifier à l'écran les sujets, interviews, reportages ou autres dédiés à ces élections cantonales.

Journées de résultats

Les dimanches 8 novembre (1^{er} tour) et 29 novembre (second tour), une grande partie de l'équipe de La Télé sera sur le pont pour faire vivre l'événement en direct aux téléspectateurs. Les détails des émissions de ces journées seront fournis en temps utiles.

Règlement

Cette partie fixe les règles et principes régissant les émissions politiques en vue des élections cantonales fribourgeoises 2026, ainsi que les critères d'admission aux émissions électorales.

Principes généraux

1. Le traitement éditorial de La Télé est réalisé par la rédaction qui fournit un contenu journalistique indépendant. En ce sens, elle conçoit librement ses programmes et en assume l'entière responsabilité (art. 6 LRTV) ;
2. Les émissions doivent permettre au public de se forger sa propre opinion, les vues personnelles et les commentaires sont identifiables comme tels (art. 4 al. 2 LRTV) ;
3. Les programmes reflètent équitablement la diversité des événements et des opinions (art 4 al. 4 LRTV) ;
4. La publicité pour les partis politiques et les candidats à des élections est interdite (art. 10 al. 1d LRTV), de même que le parrainage des émissions et magazines d'information et d'actualité politique (art. 12 al. 5 LRTV) ;
5. L'enregistrement des émissions et la conservation des documents y relatifs sont assurés dans le délai minimum légal de 4 mois (art. 20 al. 1 LRTV).

Règles internes et critères d'admission aux émissions

1. Les règles d'application générale des émissions liées aux élections cantonales répondent aux mêmes principes que les autres émissions produites par la rédaction, soit le respect du droit commun, des principes de l'impartialité et de la diversité de l'information ;
2. Sont admis pour les débats aux préfectures de la Sarine, de la Veveyse et du Lac, tout-e-s les candidat-e-s ;
3. Sont admis pour les débats pour le Conseil d'État, tout-e-s les candidat-e-s ; La Télé se réserve le droit de la répartition du temps de paroles et des modalités d'intervention des candidat-e-s ;
4. Sont admis au débat des partis : les présidents des partis ayant des élus dans l'organe législatif cantonal. Le président-e peut déléguer sa place à un-e autre candidat-e pour ce débat. La Télé se réserve le droit de la répartition du temps de paroles et des modalités d'intervention des candidat-e-s ;
5. La composition finale de chacun des débats sera définie ultérieurement par les producteurs et sera adressées aux partis en fonction des thèmes.
6. Le producteur est seul juge du temps de parole qu'il attribue aux différents candidats ; pour ce faire il s'appuiera sur la force de la liste représentée proportionnellement avec les forces en présence au sein du législatif du canton ;
7. Les débats ont lieu en français exclusivement.

Contacts

Responsables des émissions

Camille Tissot
Rédactrice en chef – Fribourg
076 413 95 01
camille.tissot@latele.ch

Cloé Pichonnat
Journaliste
079 227 69 84
cloé.pichonnat@latele.ch

Directeur des rédactions

Laurent Caspary
079 455 83 27
Laurent.caspary@latele.ch

Adresse

La Télé Vaud Fribourg S.A.
Rue du Centre 18
1752 Villars-sur-Glâne